



# Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

## Arrêté n°I/B-2020-103

Fixant la liste d'aptitude au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

Spécialité : Mécanique, électromécanique

Session 2020

Reine BOUVIER, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;  
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;  
Vu le décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoint techniques territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe ;  
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certains dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;  
Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options notamment pour les concours au grade d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 ;  
Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le recensement des besoins prévisionnels effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées des Centres de Gestion de la Région Occitanie ;  
Vu la Charte Régionale Occitanie ;  
Vu l'arrêté n°I/B-2019-72 en date du 2 août 2019 portant ouverture du concours d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ;  
Vu l'arrêté n°I/B-2019-121 en date du 17 décembre 2019 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ;  
Vu l'arrêté n°I/B-2020-03 fixant la liste des membres du jury, correcteurs et examinateurs spécialisés du concours de rédacteur ;  
Vu le procès-verbal d'admissibilité en date du 13 mars 2020 et d'admission en date du 16 octobre 2020 ;  
Considérant les demandes d'inscription sur liste d'aptitude des lauréats

### ARRÊTE

**Article 1 :** La liste d'aptitude donnant accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté. Cette liste comprend **23** candidats.

**Article 2 :** L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le lauréat inscrit sur cette liste d'aptitude établie le 6 novembre 2020, qui n'a pas été nommé à l'issue des deux premières années, pourra être réinscrit la troisième et la quatrième année, sous réserve d'avoir fait connaître son intention d'être maintenu sur cette liste dans le mois précédent le terme des deux premières années suivant son inscription initiale et le terme de la troisième année.

Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie, ainsi que du congé de longue durée et de celle de l'accomplissement des obligations du service national. Il est également suspendu pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat et lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe. Le décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Après deux refus d'offre d'emploi transmise par une collectivité ou un établissement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, le candidat est radié de la liste d'aptitude.

**Article 3 :** Le Directeur Général du Centre de Gestion du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard, affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard et transmis aux partenaires.

Fait à Nîmes, le 6 novembre 2020

La Présidente



Reine BOUVIER

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte; informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application Informatique « Télérecours Citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Transmis au Représentant de l'Etat, le : 09/11/2020

Affiché le : 09/11/2020



**LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES LAUREATS INSCRITS  
SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE  
DATE D'EFFET : 06/11/2020**

	<b>Lauréats</b>	<b>Inscrit(e) Jusqu'au</b>	<b>Spécialité, option</b>
1.	Monsieur AGNAISSE Fabrice	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
2.	Monsieur ASTOR Gaël	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
3.	Monsieur BENAY FULCRAND Baptiste	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
4.	Monsieur CARI Jean-Michel	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
5.	Monsieur CREPIN François	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
6.	Monsieur CUCULIERE Nicolas	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
7.	Monsieur DA COSTA Benjamin	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
8.	Monsieur DUHOURQUET Eric	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
9.	Monsieur FONTES Quentin	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
10.	Monsieur GISSELMANN Jean	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
11.	Monsieur LANG Mickael	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
12.	Monsieur LAUER Franck	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
13.	Monsieur LHOMMELET Ismaël	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
14.	Monsieur MAZARS Rémy	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
15.	Monsieur OLIVIERI Laurent	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
16.	Monsieur SCHWALLER Laurent	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
17.	Monsieur SERODES Gregory	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
18.	Monsieur TEIXEIRA Paulo	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
19.	Monsieur THIERRY Stéphane	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
20.	Monsieur TRI Adrien	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique



**LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES LAUREATS INSCRITS  
SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE  
DATE D'EFFET : 06/11/2020**

Lauréats		Inscrit(e) Jusqu'au	Spécialité, option
21.	Monsieur TRIAL David	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
22.	Monsieur VARAIS Claude	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique
23.	Monsieur VIALLE Benjamin	06/11/2021	Mécanique Electromécanique Electronique Electrotechnique